



**DEPARTEMENT DU FINISTERE**  
**COMMUNE D'ARZANO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le deux du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Yhuel à Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

**Etaient présents** : BORRY Anne, EVENNOU Jean-Luc, LE ROCH Marie-Françoise, HELOU Annie, GUEGUIN Gisèle, PHILIPPOT Gontran, TANGUY Patrick, CLAVIER Nathalie, VALEGANT Jacques, LUCHIER-TANGUY Sandrine, DE MOUCHERON Cosme, DE PENFENTENYO Aude

**Absents** : LE GLEUT Jean-Paul, ayant donné procuration à VALEGANT Jacques ; CORDROC'H Jacques, ayant donné procuration à EVENNOU Jean-Luc ; LAVISSE Clotilde ayant donné procuration à BORRY Anne.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	12	15

**Secrétaire de séance** : GUEGUIN Gisèle

**Date de convocation** : 23/10/2020

**Date d'affichage** : 03/11/2020

**Objet de la délibération** : validation de l'avant-projet de réaménagement de l'étage de la cantine en dojo et sollicitation du fonds de concours Energie de Quimperlé Communauté

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de sa démarche de revitalisation du centre-bourg, la commune a décidé de réhabiliter le 1<sup>er</sup> étage de la cantine pour y installer le dojo. Cette opération est inscrite au protocole de l'AMI auquel la commune a été lauréate en 2017.

Après une phase de recueil d'informations, d'échange avec le club de judo et la commune, de diagnostics (énergétique, amiante et plomb), la maîtrise d'œuvre (BE2TF et Hubert LE QUEAU) a travaillé à l'élaboration d'un avant-projet répondant aux objectifs énergétiques de la commune et aux spécificités de la pratique des arts martiaux. Concernant les objectifs énergétiques du bâtiment, il convient aussi d'intervenir sur le rez-de-chaussée (changement des huisseries par exemple).

Le comité départemental de Judo a aussi été sollicité

Les esquisses n°1 et n°2 ont été présentées à la Commission Aménagement du 5 octobre dernier.

L'avant-projet présenté en séance prend en compte les modifications demandées suite à la dernière commission.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Etudes et maîtrise d'œuvre	50 000,00 €	Etat - DETR	50 000,00 €
Mobilier	5 000,00 €	Etat - DSIL	115 000,00 €
Mobilier spécifique judo	15 000,00 €	Région Bretagne (AMI)	60 000,00 €
Travaux dojo	307 754,00 €	CD 29 (Contrat de Territoire)	35 000,00 €
Travaux cantine	55 248,00 €	Quimperlé Communauté - Fonds de concours économies d'énergie	86 402,00 €
		Autofinancement commune (20%)	86 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>433 002,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>433 002,00 €</b>

Il est proposé de valider l'avant-projet, dont son plan de financement et le calendrier des travaux et d'autoriser le Maire à effectuer les demandes de subvention pour ce projet, dont la sollicitation du Fonds de concours Energie de Quimperlé Communauté.

**ENTENDU** l'exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**VALIDE** l'avant-projet des travaux de réaménagement de l'étage de la cantine en dojo ;

**VALIDE** le plan de financement et le calendrier des travaux proposés ;

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les demandes de subventions, dont le fonds de concours Energie de Quimperlé Communauté.

**Vote : 15 voix pour**

Pour extrait certifié conforme

Anne BORRY  
Maire d'Arzano

